

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil
communal
du mercredi 1^{er} février 2017

N° 6/ 2016-2021

Présidence de **M. Baptiste MULLER**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués
1 Conseiller sera présent dès le point 4, après son assermentation
87 sont présents,
12 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) : **BUSSLINGER Jean-Hugues, DE LA HARPE Alizé, DESARZENS Noémie, DUFAUX Jacques-Alain, GEMPERLI Pascal, GENOUD-MAURER Béatrice, JATON Maurice, NEUKOMM Emmanuelle, OLIVEIRA Alexandre, OUWEHAND Fineke, PELLEGRINO Cora, REY Lucien**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) : aucun

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016.
2. Démission d'une Conseillère communale.
3. Assermentation d'un Conseiller communal.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

6. Préavis de la Municipalité :

N° 3/2.17 Modification de deux articles des statuts de l'ASIME de compétence communale ; (VER).

7. Rapports de commissions :

N° 1/2.17 Prise en considération du postulat Aline Dupontet « Pour une certification equal-salary du personnel de la Ville » ;

N° 2/2.17 Demande d'un crédit de CHF 360'000.00 pour le remplacement de la plateforme élévatrice et de la porte de service du Théâtre de Beausobre ;

N° 4/2.17 Demande d'un crédit de CHF 120'000.00, subvention cantonale non déduite, pour le dragage de l'embouchure de la Morges ;

N° 6/2.17 Pétition de l'Association « Maison des Associations ».

8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

9. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016.
- *Municipalité en bref* N° 7/2.17 - Février 2017
- Préavis de la Municipalité N° 3/2.17 – Modifications de deux articles des statuts de l'ASIME de compétence communale.
- Rapport de la commission chargée de l'étude du postulat Aline Dupontet « Pour une certification equal-salary du personnel de la Ville ».
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 47/12.16 – Demande d'un crédit de CHF 360'000.00 pour le remplacement de la plateforme élévatrice et de la porte de service du Théâtre de Beausobre.
- Rapport de la Commission des pétitions chargée de l'étude de la pétition de l'Association « Maison des Associations ».

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. Démission d'une Conseillère communale.

Le Bureau a reçu la lettre de démission de Mme Giuseppina BIERI du Groupe PSIG. Mme Bieri est entrée au Conseil communal en 2007 et selon nos archives, n'a pas été commissaire au sein de commissions.

3. Assermentation d'un Conseiller communal.

M. Nicola LOFOCO du Groupe PSIG prête serment et rejoint les rangs de son Groupe pour la suite de la séance.

4. Communications du Bureau.

M. le Président Baptiste MULLER annonce trois communications orales, soit :

- Ce soir, pour la première fois, la séance est filmée et retransmise en direct sur Internet. Selon la décision prise par le Conseil communal, cela sera le cas durant vingt séances afin de déterminer si cette offre est pertinente.
- Les votations du 12 février porteront sur 3 objets fédéraux et un objet cantonal. Le Bureau élargi travaillera sans aide extérieure.
- Lors du décompte des jetons de présences de décembre 2016, un Conseiller a signalé à la secrétaire et au Président, une incohérence au niveau du règlement et la façon de comptabiliser les jetons. Le président du tournus est en charge du dossier et une information complète sera transmise ultérieurement.

5. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce trois communications orales.

M. le Municipal Philippe DERIAZ s'exprime en ces termes :

« Le Gouvernement vaudois a primé le gruyère d'alpage AOP de la Moësettaz (Le Brassus), qui sera son fromage d'excellence, du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017.

Ainsi, à l'issue de sa séance du 30 novembre 2016, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a dégusté des grands crus vaudois et onze gruyères AOP. En décision, et

pour accompagner le Conseil d'Etat en 2016, le fromage d'excellence du Gouvernement vaudois sera le gruyère d'alpage AOP de la Moësettaz (Le Brassus) élaboré sous la conduite du fromager M. Martial Rod et de l'amodiateur M. Jean-Louis Pittet, de Bière, affiné par Magnenat SA dans sa cave de Froideville et appartenant à Fromage Gruyère SA à Bulle. Ce gruyère, comme tous ses concurrents, a obtenu une moyenne supérieure à 19 points sur 20 lors des taxations 2015.

Les conditions de la dégustation – aveugle et comparative – se sont déroulées dans les règles de l'art ; ainsi un contrôleur-qualité de l'interprofession du gruyère AOP faisait référence, et a désigné cet excellent fromage.

La Municipalité de Morges tient à communiquer au Conseil communal cette reconnaissance du Conseil d'Etat. Cette distinction honore ainsi les exploitations, amodiateurs et fromagers des quatre alpages, situés à la Vallée de Joux, qui perpétuent notamment les traditions d'entretien du patrimoine morgien. Ces domaines, propriétés sont non seulement sources de revenus, favorisent les produits alimentaires, voire gastronomiques de proximité, et perpétuent aussi des traditions rurales, comme de préservation de l'environnement.

Ce fromage d'excellence peut être acheté directement à la laiterie de Montricher. »

M. le Municipal Eric ZUGER informe que la Municipalité, comme l'article 35 de la Loi sur les Communes le permet, retire son préavis en réponse au postulat Aline Dupontet « Rendons les quais à la population ». Cette décision fait suite à la séance de commission du 12 janvier 2017 qui a suscité de nombreuses questions concernant cet objet, notamment celle du retrait du préavis. La Municipalité présentera un nouveau rapport à l'attention du Conseil communal.

M. le Syndic Vincent JAQUES s'exprime en ces termes :

En réponse à des interrogations liées au Livre sur les Quais, la Municipalité peut vous apporter les informations suivantes.

En premier lieu, nous pouvons vous confirmer ce qui a été écrit dans la presse de ce jour. Il y a quelques mois, lors de l'élaboration du budget 2017, le service de l'administration, culture et relations extérieures avait déjà envisagé de reporter le dépôt du préavis, principalement pour des raisons de manque de ressources internes. A cela s'ajoute le fait que la commission consultative des affaires culturelles n'était pas encore reconstituée, et qu'il est prévu que le prochain préavis traitant du Livre sur les Quais soit présenté à ladite commission. Par ailleurs, une étude menée par RégionNyon sur les retombées économiques de la culture, englobant Beausobre et le Livre sur les Quais, complétera les informations à inclure au préavis. La Municipalité admet cependant volontiers qu'elle aurait pu, au minimum, lors l'édition du fascicule du budget, en faire mention et le communiquer au Conseil communal, il s'agit d'un oubli qu'elle vous prie d'excuser.

Mais ce n'est pas tout; d'autres éléments ont bousculé le calendrier municipal et je profite de ce premier conseil communal de l'année pour vous apporter d'autres informations liées à la manifestation.

Comme vous le savez, le Livre sur les Quais est une manifestation de grosse envergure, qui a rapidement connu le succès. Mais succès ne rime pas forcément avec bénéfices.

Ainsi, la manifestation a enregistré quelques exercices déficitaires à sa création. Par la suite, l'association a cherché à équilibrer ses résultats par l'apport de revenus en provenance d'organismes et de fondations, de collectivités publiques et de sponsors privés. En 2015, un premier exercice bénéficiaire laissait entrevoir la possibilité d'une amélioration.

Conscients de la fragilité d'une manifestation coûteuse, notamment sur le plan logistique, le comité de l'association a décidé, à fin 2015, de chercher des moyens pour pérenniser Le Livre sur les Quais. Collaborant depuis plusieurs années avec une société événementielle, dans le cadre de ses activités de sponsoring, l'association a entamé des discussions avec Grand Chelem Event, avec pour objectif de permettre la reprise de l'organisation générale du Livre sur les Quais par cette société. Ainsi, toute l'année 2016 a été consacrée à l'élaboration d'un contrat liant l'association à Grand Chelem. Les rôles ont été définis: les aspects logistiques et financiers seront désormais gérés par Grand Chelem, alors que les aspects artistiques et littéraires seront confiés à l'équipe actuelle.

Concernant l'édition 2016, si l'on peut relever, une fois encore, le grand succès populaire, il en a été autrement sur le plan financier. Plusieurs fortes baisses de revenus et quelques augmentations de charges non prévues ont engendré une perte importante, alourdissant le déficit de la manifestation.

Cette situation, connue en novembre, a ébranlé les partenaires. Mais rapidement, L'association et la société Grand Chelem, convaincus de devoir absolument maintenir la manifestation à Morges, ont uni leurs efforts et ont initié de nombreuses démarches. Ainsi, un plan d'assainissement professionnel a été mis en place, constitué des éléments suivants :

*Une part de financement par diverses collectivités publiques
Une part de financement par la société Grand Chelem Event
Un plan d'abandon partiel de créances auprès des fournisseurs*

Trois demandes d'aides financières exceptionnelles ont été adressées aux collectivités publiques :

- 1) Une demande au Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud*
- 2) Une demande à la Ville de Morges*
- 3) Une demande auprès de l'Arcam*

S'agissant de la Ville de Morges, la Municipalité a rencontré, courant décembre, le comité de l'association, et a examiné minutieusement la situation. La Municipalité, dans sa séance du 19 décembre 2016, moyennant quelques conditions, a décidé

d'octroyer une aide exceptionnelle de CHF 50'000 afin de prendre part au plan d'assainissement.

Grâce aux efforts du Canton, de la Ville de Morges, de l'Arcam et des fournisseurs, la situation du Livre sur les Quais est sur le point d'être assainie. Précisons encore un élément très important: le contrat qui lie l'association à Grand Chelem Event ancre durablement la manifestation à Morges, dans le but de la pérenniser sur le long terme. Le résultat financier du Livre sur les Quais est placé, dès 2017, avec un budget revu à la baisse, sous la responsabilité de la société Grand Chelem Event.

L'édition 2017 est déjà en cours d'élaboration et aura bien lieu du 1^{er} au 3 septembre prochain à Morges.

Dans un contexte où plusieurs manifestations ont cessé tout récemment leurs activités à Morges, la Municipalité a pris ses responsabilités, en mettant tout en œuvre pour sauvegarder l'une des manifestations phares de notre ville, et plus largement de la région.

La commission des Finances a été convoquée par la Municipalité, elle se réunira le 13 février prochain. Lors de cette rencontre, il sera possible de revenir plus en détails sur le contexte, et il s'agira aussi d'évoquer le calendrier de dépôt du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

Une petite parenthèse avant de démarrer les choses sérieuses : lors du dernier souper du Conseil, j'avais un jeune et fringant vis-à-vis, en diagonale, qui m'a longuement observé dans le brouhaha et qui a fini par hurler – parce qu'à huitante centimètres de distance, dans le caveau municipal, on ne peut pas se parler – cet aveu : « J'aime mieux vous entendre au Conseil que de vous voir dépecer un hamburger ». Il m'a fait chaud au cœur, j'espère qu'il sera toujours du même avis aujourd'hui et je le remercie d'avance. Et au passage je remercie également le président du Conseil d'avoir offert à quelques-uns d'entre nous, à l'occasion de ce dernier souper, une expérience inédite et rapicolante.

Une autre expérience inédite, mais moins rigolote, on l'a vécue avec la commission chargée d'étudier le postulat Aline Dupontet « Rendons les quais à la population ». La Municipalité, par la voix de Monsieur Eric Züger, nous a informés qu'elle vient de retirer le rapport qu'elle avait commis sur cet objet presque dans une autre vie. Un petit historique s'impose :

- *Madame Aline Dupontet a déposé son postulat le 5 juin 2013; quatre mois plus tard, le 2 octobre 2013, la Municipalité ne s'est pas opposée à sa prise en*

considération et le Conseil communal, dans la foulée, a décidé «à une légère majorité» d'aller dans le même sens;

- Il a fallu ensuite plus de deux ans à la Municipalité pour produire un rapport, présenté au Conseil communal le 11 novembre 2015; une rapide lecture a montré à chacun d'entre nous que ce rapport était inconsistant, comprenant pour l'essentiel une information sur ce qui se fait dans trois autres villes – information vastement inutile puisque les contextes sont différents – et ne réservant finalement que neuf lignes à l'objet du postulat : quatre lignes pour proposer, sans la moindre argumentation, de fermer les quais – pendant quelques dimanches répartis sur deux ans – là où c'est large, c'est à dire entre le Casino et l'Eglise, et de maintenir la circulation là où c'est étroit, c'est-à dire entre le Château et le Casino; deux lignes pour évoquer le plan directeur des circulations, qui depuis s'est évanoui dans la nature; et trois lignes pour dissenter sur le parking sous les quais qui est encore dans les limbes;
- Une première séance de commission, le 18 novembre 2015, a fait apparaître que la Municipalité espérait secrètement refiler le bébé au Conseil communal en lui faisant endosser une compétence clairement municipale; la séance a été levée avec quatre questions en suspens :

1. quel est l'avis des commerçants ?

2. combien de places de parc seront inutilisables lors de cette fermeture partielle des quais ?

3. quel est le point de vue de la PRM ?

4. la compétence de fermer les quais revenant à la Municipalité (et non au Conseil communal), ne conviendrait-il pas que la Municipalité retire purement et simplement son rapport ?

– quinze jours plus tard, on a reçu un courrier électronique du Municipal; à la première question (la position des commerçants), il répondait en nous renvoyant à un article de 24heures du 25 novembre 2015; à la deuxième question (nombre de places perdues), il répondait par des chiffres qui suscitaient la controverse; à la troisième question (position de la police), il ne répondait pas; à la quatrième question (est-ce que la Municipalité ne pourrait pas retirer son rapport ?), il répondait que la Municipalité prendrait sa décision en temps utile; la commission a donc été mise en veilleuse dans l'attente de cette décision;

– près de six mois plus tard, le 11 mai 2016, on a reçu un nouveau courrier électronique du Municipal nous informant que, après consultation de Maître Alain Thévenaz, conseil de la Commune, la Municipalité ne pouvait pas retirer son rapport et que, en conséquence, la commission devait se déterminer;

– comme on était en fin de législature, il a fallu nommer une nouvelle commission, selon les directives préfectorales, ce qui a été fait le 14 juin 2016; à la suite de diverses péripéties sur lesquelles je ne vais pas m'étendre, la nouvelle commission s'est réunie le 12 janvier 2017 et, par les hasards du tournus, l'honneur m'est à nouveau échu de la présider;

– au cours de cette séance, le Municipal, présent avec sa cheffe de service, n'a pas vraiment répondu aux quatre questions qu'on lui avait posées préalablement, toujours les mêmes (je ne les répète pas), mais nous a présenté un projet différent de celui du rapport de la Municipalité, avec des nouveaux chiffres et une nouvelle logique, puisqu'il libérait cette fois la totalité des quais depuis le Château jusqu'à l'Eglise;

il est ressorti de cet entretien que la Municipalité serait soulagée de recevoir la caution du Conseil pour une décision qui manifestement l'embarrasse et qui risque de faire grincer les dents, et que ce serait bien si on l'encourageait à faire un essai, mais le plus modeste possible;

– quatre jours plus tard, le 16 janvier 2017, nous avons été informés que la Municipalité avait décidé de retirer son rapport, en parfaite contradiction avec le message reçu huit mois plus tôt et inspiré de l'avis de droit de Maître Alain Thévenaz.

A ce rappel chronologique, j'ajoute un bref commentaire.

Il a donc fallu trois ans et demi à la Municipalité pour prendre en considération le postulat Dupontet, faire préparer un rapport inconsistant par un apprenti de première année, le présenter deux fois de suite, avec quelques pirouettes, à deux commissions successives, la deuxième fois sous une forme aménagée, pour ensuite le retirer, c'est-à-dire se retrouver strictement au point de départ.

Trois ans et demi de perdus, deux séances de commission, un avis de droit dont on s'inspire avant de s'asseoir dessus, tout ça pour rien, c'est quand même un peu se moquer du monde.

Je me suis battu à l'époque – c'était fin 2009 - début 2010, dans une commission où on trouvait notamment Philippe Deriaz, alors conseiller communal –pour que les municipaux soient mieux rémunérés, parce que les municipaux sont des professionnels de la politique – professionnels à temps partiel, certes, mais professionnels. En revanche, les conseillers communaux sont des miliciens qui font de la politique à titre bénévole. Et ce n'est pas correct, de la part de professionnels rémunérés, d'abuser du temps de ces miliciens bénévoles, en les convoquant pour des séances de commission inutiles, en leur contant calembredaine, en les renvoyant à 24heures en guise de réponse aux questions, en leur demandant de lire des rapports indigestes et dont on ne peut rien tirer.

Je ne veux pas allonger. Je forme simplement le vœu que la Municipalité saura tirer les enseignements de cette pétaudière et je la remercie d'avance de faire mieux la prochaine fois.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER pense que la Municipalité a pris une sage décision en retirant son rapport sur le postulat Aline Dupontet mais la manière dont ce postulat a été traité l'interpelle. Elle ajoute aux propos de M. Pierre Marc Burnand le sentiment désagréable, en tant que membre de la commission, d'avoir été prise pour une idiote.

Comment la Municipalité a-t-elle pu penser que la commission allait se satisfaire d'un tel rapport, qui n'en a que le nom ? Comment a-t-elle osé revenir pour un deuxième passage devant la commission sans éléments nouveaux ? Excepté une interprétation de son propre rapport, des formules à l'emporte-pièce et des réponses qui ont amené encore plus de questions. Ce « coup de gueule » pour que la Municipalité fasse attention à ne pas prendre les Conseillers pour des demeurés à qui l'on peut présenter n'importe quoi sans qu'ils s'en aperçoivent. Elle rappelle aussi que les Conseillers sont des miliciens qui prennent tous de leur temps pour travailler sur la chose publique mais qu'il ne faut pas en abuser. Ceci posé, la Municipalité devrait selon elle profiter de ce retrait pour réfléchir de manière approfondie à deux points.

Le premier, est-il opportun de revenir devant le Conseil avec un rapport alors que cet objet est de compétence municipale ? La Municipalité ne doit-elle pas assumer ses responsabilités, plutôt que de faire preuve de frilosité politique et de renvoyer la « patate chaude » au Conseil communal?

La deuxième réflexion porte sur le fond. Le postulat Dupontet propose que l'on ferme les quais à la circulation sans motif, avec l'espoir que le génie local donnera de la vie et du souffle au bord du lac. Il est à craindre que le seul résultat concret sera au minimum une incompréhension généralisée. Plus certainement, une grogne des promeneurs privés de places de parc et des commerçants privés de clients. Faut-il vraiment fermer les quais *in abstracto* au risque que cela soit interprété comme une volonté un peu malsaine d'embêter pour le plaisir ou ne doit-on pas, comme cela s'est toujours fait jusqu'à aujourd'hui, privilégier leur fermeture à la faveur

d'événements précis comme Le Livre sur les Quais, le British Car, la Fête nationale ?

Ces événements sont à favoriser, voire à développer puisque notre Ville se meurt de manifestations phares tels qu'Arvinis, les Vides Greniers, le Marché de Noël ou encore le Comptoir. A ce stade, on ne peut qu'espérer que la Municipalité fasse mieux, sa marge de progression est considérable.

M. le Municipal Eric ZUGER répond qu'effectivement le rapport présenté à l'époque n'avait pas la qualité requise, raison pour laquelle il a souhaité le retirer afin de pouvoir remettre le travail au sein du service, réétudier de façon plus approfondie la question et, puisqu'il s'agit d'un postulat, la Municipalité souhaite tout de même apporter une réponse. La Municipalité a entendu la commission.

Mme Catherine HODEL, en prolongement de ce qui a été dit sur Le Livre sur les Quais, profite de poser la question suivante : « Les services des différents dicastères disposent-ils d'un outil pour le suivi et les réactions à entreprendre dans les cas suivants : Un amendement accepté, par exemple, avec une limitation d'un poste de travail limité dans le temps (le Chef de projet de la Gare Sud, le Délégué au Développement économique). Un amendement accepté avec une limitation à deux ans, dont la première se déroule ce soir pour la retransmission des séances sur Internet. L'indication d'un délai pour la présentation d'un nouveau préavis, lorsque la Municipalité en retire un au dernier moment (elle fait allusion à la Gestion électronique des données GED). Indication de délais de réalisation de préavis votés mais pas tenus (Capitainerie du Port qui devait être terminée à mi 2017 dont le préavis pour la construction n'a pas encore été présenté). Indication des délais de présentation d'un concours au public (extension de Beausobre, la présentation au public était prévue pour mi 2016). Indication dans le dépassement d'un crédit comme le CVE, pour lequel elle était déjà intervenue en février 2015.

M. le Syndic Vincent JAQUES répond que la Municipalité a des prérogatives comme celle de retirer un objet de l'ordre du jour si elle l'estime nécessaire ou pertinent.

Pour le reste, les délais qui incombent à la Municipalité sont rédigés dans un règlement, soit le règlement du Conseil communal, soit la Loi sur les Communes. Il existe des délais légaux et elle s'y tient. En terme d'outils il existe des outils informatiques et le Greffe, avec des collaborateurs qui rappellent à la Municipalité les impératifs de ses réponses. Il peut arriver que certains passent au travers, comme cela a été le cas avec le préavis sur Le Livre sur les Quais, bien que le contexte soit différent et plus complexe que ce que les journaux ont pu relaté.

En bref, oui il existe des outils et des procédures, la responsabilité incombe à la Municipalité de faire preuve de la rigueur nécessaire pour s'y tenir.

M. Jean-Bernard THULER soutient, une fois n'est pas coutume, les propos de M. Pierre Marc Burnand dans le cadre du postulat Aline Dupontet « Rendons les quais

à la population ». Il a été surpris de voir comment l'on pouvait jouer avec une commission et surtout d'avoir un rapport de commission qui finalement n'en était pas un. Il n'est nullement question d'une guerre Droite-Gauche ou Droite-Municipalité, selon lui, la Municipalité a en effet manqué de devoir dans ce travail.

6. Préavis de la Municipalité

N° 3/2.17 Modification de deux articles des statuts de l'ASIME de compétence communale. Présidence au Groupe des Verts. Les commissaires sont :

Pierre Marc BURNAND	Claire MARTINET	Sylviane TRUDU
David GUARNA	Yves MENETREY	
Laurence LAMBERT CAVERSACCIO	Rémi PETITPIERRE	

La première séance de commission est fixée au mardi 14 février 2017 à 18h30 à la salle Henri-Perregaux.

7. Rapports de commissions :

N° 1/2.17 Prise en considération du postulat Aline Dupontet « Pour une certification equal-salary du personnel de la Ville »

Mme Laure JATON, présidente-rapporteuse de la commission, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Richard BOUVIER affirme que l'égalité salariale entre les hommes et les femmes est une évidence pour les membres du PLR et n'est pas à remettre en cause. L'unanimité n'est pas la même quant à la prise en considération de ce postulat. Il est le porte-parole de ceux qui estiment que cette certification est superflue. En effet, comme l'a mentionné la Municipalité dans sa détermination du 29 août 2016, il cite « la politique du personnel, mentionne dans son chapitre 11, nous pratiquons une politique de rémunération équitable et compétitive. Pour un travail égal, un homme et une femme reçoivent un salaire égal ».

Cette politique est inscrite noir sur blanc dans le document sur la gestion du personnel, adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 janvier 2011. L'égalité est déjà respectée pour le personnel de la Ville de Morges. Aucun exemple d'inégalité n'a été cité à Morges. Cette demande est une marque de défiance vis-à-vis de la Municipalité et du Service des ressources humaines. Ce postulat va engendrer des coûts inutiles, un surcroît de travail inutile pour l'administration dont on pourrait mieux utiliser les ressources. Toutefois, à ce stade, conscient de l'aspect émotionnel et sensible du sujet et pour les raisons précitées, un nombre certain d'élus du PLR s'abstiendra lors du vote.

Mme Aline DUPONTET répond à M. Bouvier que ce n'est pas parce que l'administration s'est dotée d'une CCT et d'échelons de salaire, que l'égalité salariale est automatique. C'est au moment de la négociation du salaire à l'entrée, que l'inégalité se produit. Tendanciellement, les femmes ont moins le réflexe de négocier le salaire d'entrée. Si celui-ci est négocié différemment dès le départ, c'est ensuite toute la progression dans l'échelle de salaire qui va poser problème et l'inégalité se retrouvera à ce moment-là. Les commissaires ont eu la chance de rencontrer Mme Hauswirth, la cheffe du Service des ressources humaines, ainsi que Mme Podio, qui ont pu répondre à un certain nombre de questions. Cependant, nombres de réponses commençaient par « il nous semble que » « on a l'impression que », « effectivement nous n'avons pas de cas avéré mais en même temps nous ne sommes pas persuadés que l'égalité soit faite systématiquement ». La commission a le sentiment que la possibilité de faire un retour, une évaluation sur ce qui est effectivement pratiqué est intéressante pour l'administration et le Service du personnel. Elle n'y voit pas de défiance mais plutôt un intérêt, une plus-value. C'est également une plus-value pour la Commune de servir d'exemple en la matière. Elle prie de prendre en considération son postulat.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

A la suite de l'adoption du postulat Magali Züger et consorts déposé en décembre 2011, Morges a ses ruches et son miel. On peut l'acheter à la réception de l'Hôtel de Ville et parfois sur le marché, à CHF 15.00 le pot de 500 grammes. L'apiculteur responsable, Monsieur Philippe Kovar, nous en garantit l'origine et la qualité. D'ailleurs son parfum de tulipe mâtiné de banane indigène ne trompe pas. Tout le monde est content, à croire qu'on frise le nirvana.

Eh bien non : on pourrait faire beaucoup mieux !

Notre miel de Morges, on pourrait le faire labelliser «Miel de Morges». On ferait venir des experts pour lancer une étude, ils engageraient des spécialistes avec des échelles et des loupes qui grimperaient sur le local des Espaces verts derrière le Château et sur la Taupinière pour vérifier la présence des ruches et la bonne santé des essaims, on mandaterait une agence de communication pour interviewer abeilles, reines et faux-bourçons, on engagerait des garde-champêtres pour s'assurer que les bestioles ne vont pas butiner à Tolothenaz ou à Préverenges, on organiserait des séances de dégustation à l'aveugle, on réunirait des colloques et des séminaires, on rédigerait des procès-verbaux, des rapports et des contre-rapports qu'on décorerait avec plein de tableaux absconses et de statistiques inutiles. Et en point d'orgue, on changerait les étiquettes des pots de miel pour y ajouter le label, et tous les Morgiens auraient dorénavant le bonheur d'acheter du miel labellisé «de Morges» à CHF 20.00 le pot de 500 grammes.

J'espère – mais à vrai dire je suis sûr – que je ne suis pas le seul dans cette salle à penser qu'il faudrait être piqué par un essaim complet de mouches à miel pour commettre une telle balourdise, et que de faire tout un cinéma pour établir ce que tout le monde sait déjà, à savoir que le miel de Morges est du miel de Morges, pour la seule petite satisfaction de pouvoir le payer plus cher, est d'une incongruité pyramidale.

Comment s'ingénier à résoudre des problèmes déjà résolus ...

Et pourtant, on nous propose de commettre exactement la même énormité confondante pour prouver qu'à la ville de Morges on pratique l'égalité salariale entre femmes et hommes. La CCT (convention collective de travail de droit public), conclue entre la Municipalité et trois syndicats (Syndicat suisse des services publics; Fédération suisse des fonctionnaires de police, section La Côte; Union des employés de l'administration communale de Morges), précise explicitement, au chapitre 1, paragraphe 1.1, deuxième alinéa : «L'égalité homme/femme, telle que définie par la Constitution fédérale, doit être respectée avec chaque article de la présente convention». Comment exprimer plus clairement l'égalité absolue entre femmes et hommes, notamment sur le plan salarial ? Les employés le savent, l'employeur le sait, les syndicats le savent, les syndiqués le savent, tous les intéressés le savent et maintenant même les conseillers communaux le savent. A quoi bon dépenser des mille et des cents et enquiquiner l'administration en lui demandant de peaufiner des rapports inutiles pour faire authentifier ce qui se fait déjà avec rigueur et ce que tout le monde connaît déjà ?

J'ouvre une parenthèse. J'ai été surpris de lire dans le rapport de la commission que Mme Sylvie Podio estimait que la prise en considération du postulat permettrait d'insérer la problématique de l'égalité salariale dans le processus de la CCT : je ne vois pas par quel miracle cette problématique pourrait être insérée dans la CCT puisqu'elle y est déjà de manière impérative et incandescente, comme je viens de vous le lire.

Deuxième parenthèse. Dans le même rapport de commission, j'ai été choqué de lire que Mme Laure Hauswirth, cheffe du Service des ressources humaines, reconnaissait que des différences salariales pouvaient exister, notamment lors de la fixation initiale des salaires. Je suis persuadé que c'est une erreur, parce que si c'était vrai, cela signifierait tout simplement qu'elle ne ferait pas son travail et qu'elle n'appliquerait pas correctement l'article 1.1 de la CCT que je viens de vous lire. Et si par hypothèse invraisemblable c'était le cas, pour qu'elle l'applique dorénavant, la Municipalité n'aurait nullement besoin de payer CHF 28'000.00, il lui suffirait d'exiger de sa cheffe de service qu'elle applique les textes existants.

Troisième et dernière parenthèse. Toujours dans le rapport de la commission, on peut lire que la démarche de certification peut motiver favorablement le personnel et donner une image positive de l'employeur communal. Cela me paraît une affirmation pour le moins discutable, parce que ça peut tout aussi bien produire l'effet contraire. Si on veut labelliser le miel de Morges, c'est qu'on n'est pas sûr qu'il vienne de Morges et ça sème le doute. De même, si on veut labelliser l'égalité salariale, c'est qu'on n'est pas sûr de son application, c'est donc que l'employeur n'est pas un modèle et c'est plutôt démotivant que stimulant.

Je résume. Demander à la Municipalité de réfléchir aujourd'hui à l'égalité salariale, c'est comme déposer ce soir un postulat demandant à la Municipalité de réfléchir à l'organisation d'une petite agape pour fêter la démolition des halles CFF, alors que tout est plié depuis samedi dernier. L'égalité salariale, c'est comme la nouba des halles : c'est fait, c'est derrière, c'est intégré, c'est inutile de se prendre la tête pour trouver une solution à un problème qui est déjà résolu.

Comment occuper – ou suroccuper – la Municipalité à des tâches inutiles

Je vois une autre raison de m'opposer à la prise en considération de ce postulat.

On l'a vu tout à l'heure, il a fallu trois ans et demi à la Municipalité pour répondre – ou plutôt ne pas répondre – à un autre postulat Aline Dupontet. J'y vois la preuve – ou en tout cas un indice probant – que la Municipalité est, si ce n'est désorganisée, en tout cas débordée : si la Municipalité met trois ans et demi pour ne pas répondre à une question qui pourrait avoir une réponse, ce n'est pas le moment de venir l'encombrer avec une question dont on connaît déjà la réponse.

A cet égard, une phrase de la conclusion du rapport de la commission, qu'on vient de nous lire, est intéressante. On rappelle que la prise en considération du postulat a pour objectif d'obliger la Municipalité à rendre un rapport, le rapport pouvant conclure à la mise en œuvre de la certification, à la prise en compte de la problématique mais par un autre biais, au report dans le temps, etc. Cet «et cætera» est éclairant car il porte en lui le germe d'une manière de Schadenfreude : en clair, la Municipalité a la bénédiction de la commission pour faire à peu près n'importe quoi, pourvu qu'elle ponde un rapport. Excusez-moi, mais je n'arrive plus à me retenir : ça me fait penser à des travaux d'intérêt général dont on fait l'offrande à des désœuvrés.

Tout à l'heure j'ai manifesté mon irritation à l'égard de la Municipalité qui nous a gentiment distraits avec un autre postulat Dupontet. Autant je trouve anormal que la Municipalité nous fasse perdre du temps, autant je trouve inacceptable et choquant

de la part du Conseil de faire perdre du temps à la Municipalité pour le seul plaisir pernicieux de la distraire de ses occupations principales.

On pourrait encore dire beaucoup sur ce postulat, mais j'imagine que vous avez compris que, tout en étant acquis à l'égalité salariale entre femmes et hommes, je suis favorable au classement immédiat de ce postulat et je vous encourage donc à refuser sa prise en considération. »

Mme Laure JATON sera plus brève que M. Burnand car elle ne tient pas à faire perdre du temps au Conseil communal. Elle souhaite rappeler que l'égalité de droit n'est pas l'égalité de fait. Elle demande à M. Bouvier s'il connaît beaucoup d'employeurs qui affirment clairement ne pas respecter l'égalité ? Aucun ne le fait. Tout le monde dit que l'égalité est respectée. Or, selon les statistiques de l'OFS il existe un différentiel salarial de 20% entre la moyenne des salaires homme-femme. Il existe une problématique de fait. La difficulté est de mettre en pratique les textes légaux. Mme Jaton s'avoue surprise de la comparaison de M. Burnand. Le fait de mettre en parallèle l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et les ruches et le miel la laisse assez songeuse et la convainc dans l'idée que ce postulat doit être accepté.

M. Jean-Bernard THULER a le sentiment que MM. Burnand et Bouvier ont une certaine inexpérience de la convention collective. Il a été président de l'Association AFIRO pendant une vingtaine d'années. Il a négocié des conventions collectives et il est évident que, dans une convention collective, il y a des classes salariales, que ces classes salariales ont des marges de progression. S'il existe un problème d'égalité salariale, il est bien de demander un audit, une certification, pour être sûrs que cette différence n'existe pas dans notre commune. Elle est de fait, il existe une différence salariale entre hommes et femmes et il ne comprend pas que l'on puisse venir prétendre le contraire ici à cette tribune. Il demande de soutenir le postulat d'Aline Dupontet.

Mme Laurence LAMBERTCAVERSACCIO attire l'attention sur un rapport de l'IDHEAP, édité le 9 avril 2015 portant sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes dans les administrations cantonales et communales. Ce rapport relate que si, dans le secteur public, les inégalités ont diminué, l'écart reste encore de plus de 10 %. L'inégalité est prouvée. Parmi les 36 administrations qui ont procédé à des autocontrôles, 36 % déclarent avoir constaté des discriminations systématiques ou occasionnelles. Il est nécessaire d'engager des moyens de contrôle tel que celui que le postulat propose aujourd'hui. Le Groupe des Verts invite à prendre en considération le postulat.

M. Philippe KLOETI, directeur des RH depuis 26 ans, revient sur son parcours et garantit que toutes les précautions sont prises dans le privé pour que les égalités salariales existent. Il ne doute pas une seconde que le Service du personnel de la Ville de Morges fasse la même chose. Il est clair qu'il y aura toujours une inégalité

salariale, qui à son sens n'est pas liée au sexe mais au type de travail. Il prend l'exemple du maçon. La pénibilité du travail engendre des compensations et la progression salariale est réelle. Après 7 ou 10 ans, un maçon va gagner environ CHF 6'000.00 par mois et bénéficiera d'une retraite anticipée. En revanche, une employée de commerce, car c'est la grande majorité des dames qui travaillent dans le canton de Vaud, à moins qu'elles ne soient cheffes d'entreprise ou qu'elles ne travaillent dans le secteur tertiaire, vont gagner entre CHF 4'000 et CHF 4'500 par mois. Sous prétexte de l'égalité homme-femme faudrait-il payer l'employée comme le maçon ? Cela lui paraît aberrant. Il recommande de ne pas prendre en considération le postulat.

M. Bastien MONNEY est effaré par ce qu'il entend ce soir. Il aimerait dire que ce qui est écrit permet de protéger les plus faibles. Un outil qui permet de vérifier que le traitement est accordé de manière identique entre les hommes et les femmes permet de se protéger. Comparer un maçon avec une vendeuse n'est en aucun cas l'idée. Si l'on se rend sur le site de l'Office fédéral des statistiques, le salarium, l'on constate qu'un homme et une femme qui ont les mêmes qualités, les mêmes années d'expérience, ne gagnent pas la même chose. Ces chiffres sont fournis à la Confédération par l'économie. Il n'y a pas lieu de pratiquer le « circulez il n'y a rien à voir ». Il invite à suivre le postulat.

M. Steven KUBLER pense que la politique de l'autruche doit être vigoureusement rejetée en matière d'égalité salariale. Certes, dans notre cas, elle figure dans la CCT, une norme existe. Il importe de savoir si elle est respectée dans les faits. Toutefois, une certification à CHF 28'000.00 est-elle nécessaire, ne peut-on pas faire autrement ? N'existe-t-il pas de solution moins coûteuse, ainsi que cela semble être envisagé dans les conclusions du rapport ? Il approuve qu'une étude soit faite pour démontrer que la politique salariale de la Ville soit égalitaire mais il s'interroge sur l'opportunité et la nécessité d'une certification. Il va s'abstenir au moment du vote mais invite néanmoins l'assemblée à ne pas s'opposer à la prise en considération du postulat.

Mme Edith-Magali BARBLAN abonde dans le sens de M. Monney. On ne compare pas des pommes et des poires. Elle ne conçoit pas que l'on puisse nier le problème de l'inégalité salariale à notre époque. Les personnes qui ne soutiennent pas le postulat sont étonnamment tous des hommes. Il est important de se doter d'un outil permettant d'assurer que l'égalité soit respectée, par pour obligatoirement dépenser CHF 28'000.00 mais car c'est une nécessité. Les femmes ont moins de culot pour exiger des augmentations de salaire, elles n'ont pas été éduquées à le faire. Il n'y a pas que des femmes employées de bureau, elle cite l'exemple de cette femme doctorante d'origine iranienne qui a été refoulée... Elle s'arrête là et invite à soutenir le postulat.

M. Frédéric EGGENBERGER est choqué par certains propos tenus ce soir. Surtout l'analogie entre la provenance du miel et le statut des femmes, qui, il imagine, ont dû se sentir insultées. Il tient, en tant qu'homme, à se désolidariser de ces propos. L'affirmation comme quoi l'égalité en droit suffit, est absurde. Il se réfère à l'article 3

alinéa 2 de la loi fédérale sur l'égalité qui prévoit : « l'interdiction de toute discrimination s'applique notamment à l'embauche, à l'attribution des tâches, à l'aménagement des conditions de travail, à la rémunération, à la formation, à la formation continue, à la promotion, et à la résiliation des rapports de travail. » C'est la preuve par A + B, en sus de toutes les études qui ont été citées, que c'est notoire qu'il y a une discrimination salariale entre les hommes et les femmes en Suisse et également que l'égalité en droit ne garantit pas l'égalité en faits. Il encourage à soutenir le postulat.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le postulat Aline Dupontet « Pour une certification equal-salary du personnel de la Ville »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ,

Décide

(majorité évidente moins 13 avis contraire et 23 abstentions)

1. de prendre en considération le postulat Aline Dupontet « Pour une certification equal-salary du personnel de la Ville ».

N° 2/2.17 Demande d'un crédit de CHF 360'000.00 pour le remplacement de la plateforme élévatrice et de la porte de service du Théâtre de Beausobre.

M. Bertrand GILLIARD, président-rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport qui sont très légèrement différentes de celles du préavis.

Il fait une parenthèse au point où il est demandé d'exiger à l'entreprise mandatée des points de pénalité de retard dans le cas où l'installation ne serait pas disponible, il aurait été préférable d'écrire qu'il fallait demander des garanties au cas où l'installation ne serait pas disponible à temps. Ceci pour des raisons légales qu'il ignorait au moment où le rapport a été rédigé.

La parole est à la Municipalité pour sa détermination.

M. le Municipal Philippe DERIAZ remercie la commission pour son travail rapide. La valeur de l'acier sera demandée mais dans l'offre elle est déjà déduite. Les

garanties concernant la pose dans les délais ont aussi été vérifiées. La Municipalité ne s'oppose pas aux modifications signalées.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

(à la majorité moins une abstention)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 360'000.00 TTC pour le remplacement de la plateforme élévatrice, des portes de la fosse et de la porte de service du Théâtre de Beausobre ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 36'000.00 par année, à porter aux comptes 2017, puis au budget dès 2018.

N° 4/2.17 Demande d'un crédit de CHF 120'000.00, pour le dragage de l'embouchure de la Morges

M. Steven KUBLER, président-rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal. La discussion est ouverte.

Mme Claudine DIND revient sur le point des déchets récupérés. La Municipalité a refusé d'utiliser à la Cure d'air une partie des matériaux extraits de l'embouchure de la Morges, arguant qu'il s'agissait de limons boueux et non de sable. Peut-être existe-t-il d'autres raisons valables contre un dépôt à la Cure d'air ? Elle s'étonne que ces mêmes déchets aient pu être utilisés il y a 12 ans, et que maintenant ces mêmes matériaux ne vaudraient plus rien. Que s'est-il passé avec ces graviers ? Elle ose espérer qu'il reste sur place un bon mélange à utiliser pour l'avenir.

Pourquoi ne pas utiliser ces matériaux mélangés qui ont fait naître une roselière de part et d'autre de l'embouchure ? Par exemple, plutôt que de les larguer à trois kilomètres, il vaudrait mieux les déverser en prolongement des deux roselières, rives gauche et droite de l'embouchure, côté lac. Les roselières continueraient ainsi à s'agrandir peu à peu sur le côté aval de l'embouchure et cela ne coûterait rien, puisque le dragage se fait depuis le lac. Il serait aussi possible de les déposer devant les embranchements du Parc des Sports ou éventuellement au Parc Vertou. Cela permettrait un début de formation d'une grève ou d'un accès au lac, demandé à plusieurs reprises dans ce Conseil et récemment proposé par un vœu de la Commission de gestion 2015, accepté par la Municipalité.

Les enrochements pourraient ensuite être enlevés tel que proposé dans le PPA Parc des Sports. Un spécialiste pourrait confirmer les possibilités de réalisation et les avantages éventuels de ses propositions. Elle ne désire pas retarder les travaux et déposera un vœu en ce sens à la fin de la séance. Elle invite à soutenir le préavis.

M. le Président Baptiste MULLER constate une différence entre le préavis municipal et les conclusions du rapport, au niveau des charges cantonales non déduites qui ne sont pas mentionnées dans le rapport de la commission.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que c'est une erreur de plume, le texte « subvention cantonale non déduite » ne doit pas figurer. La Municipalité se rallie aux conclusions du rapport de la commission.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide
(unanimité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.00, pour le dragage de l'embouchure de la Morges ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 12'000.00 par année, à porter dès en compte dès le budget 2018.

N° 6/2.17 Pétition de l'Association « Maison des Associations »

Mme Catherine HODEL, présidente de la Commission des pétitions, lit les conclusions du rapport.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la pétition demandant la création d'une Maison des Associations
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des pétitions chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide
(majorité évidente moins 3 abstentions)

1. le renvoi motivé de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Réponse verbale à la question de M. le Conseiller communal Alain Troger sur la gestion de la déchetterie : il est surpris de voir des voitures parkées avec des plaques françaises et fribourgeoises à notre déchetterie et demande quelles sont les règles d'accessibilité et quelle garantie du respect de ces dernières.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« La quantité de déchets récoltés à la déchetterie est d'environ 1'600 tonnes par année. Ceci inclut également les déchets apportés par la population des communes utilisatrices de Chigny, Lully, Tolochenaz et Vufflens-le-Château, ce qui représente environ 20 % de la totalité des déchets que traite annuellement la Voirie de Morges. Ce chiffre est stable depuis de nombreuses années. En outre, la déchetterie est ouverte plus de 300 jours par an et il y passe plus de 15'000 véhicules chaque année.

Les employés engagés à la surveillance de la déchetterie sont régulièrement formés et informés afin de garder un bon niveau de compétence et ceci selon 3 axes :

- *Les connaissances techniques de la gestion des déchets.*
- *La gestion des relations humaines qui peuvent être parfois peu aisées sur le site.*
- *La connaissance des directives en matière de contrôles des ayants-droit afin d'éviter les incursions de personnes qui n'ont pas accès au site.*

Il n'y pas de contrôle d'accès systématique à l'entrée, toutefois en cas de doute, des questions peuvent être posées afin d'identifier la nature et la provenance des déchets. Il est également possible de faire appel à la PRM lors de cas très difficiles. Fort heureusement, cette possibilité n'a été utilisée qu'à une ou deux reprises ces dernières années. En outre, il est à noter que des contrôles sporadiques d'identité sont réalisés à l'entrée de la déchetterie par la PRM.

Ainsi, et malgré les mesures listées ci-dessus, il n'est pas impossible que des personnes qui ne sont pas des ayants-droit se rendent à la déchetterie. Toutefois, ce phénomène reste marginal et ne nécessite pas un contrôle d'accès systématique. En effet, tout système de contrôle d'accès, que ce soit avec puce pour ouverture du portail ou carte d'identification à présenter sur demande, n'est pas envisagé car complexe et onéreux, principalement pour des raisons de suivi administratif. Ces types de contrôle ne garantiraient d'ailleurs pas l'élimination totale des fraudes mais impacteraient à la hausse la taxe forfaitaire annuelle à l'habitant.

En ce qui concerne les voitures parkées avec des plaques françaises et fribourgeoises, nous remarquons parfois des véhicules qui ne sont pas immatriculés dans le canton de Vaud. Après contrôle et dans la plupart des cas, il s'agit d'ayants-droit qui les empruntent pour transporter des déchets qui proviennent du périmètre d'apport ou de nouveaux habitants n'ayant pas encore procédé au changement de plaques. »

9. Questions, vœux et divers.

M. Pierre Marc BURNAND s'exprime en ces termes :

Un peu partout en Suisse et en Europe, on a enregistré ces deux derniers mois une météo flamboyante, accompagnée de records de température, de soleil, de brouillard et de pics de pollution.

Dans beaucoup de grandes villes, on s'ingénie à trouver, si ce n'est des solutions, du moins des moyens de diminuer tant que faire se peut la pollution et on n'hésite pas à prendre des mesures drastiques : circulation alternée (plaques paires les jours pairs, plaques impaires les jours impairs), circulation aménagée (certains véhicules interdits de rouler en fonction de leur âge), gratuité des transports publics, etc, etc.

Il n'est évidemment pas dans mon propos de dire que Morges est comparable à Paris ou à Londres. En revanche, je m'aventure assez peu en disant que la pollution à Morges n'est pas un problème anodin, par la grâce de l'autoroute, par le miracle du manque chronique de places de parc et par les vertus des bouchons, qui ont considérablement augmenté ces derniers temps avec le chantier de Jean-Jacques Cart et qui vont assurément exploser avec le chantier de Morges Gare Sud.

Le bruit court que les limites admises (sauf erreur cinquante microgrammes de particules fines par mètre cube) ont été clairement et régulièrement dépassées durant ces deux derniers mois dans certaines régions de Suisse, en particulier sur l'arc lémanique.

D'où mes questions que j'adresse à la Municipalité :

1. *des mesures de pollution sont-elles officiellement enregistrées à Morges ? si oui, où et par qui ?*
2. *si oui toujours, y a-t-il une possibilité de prendre connaissance des résultats de ces mesures ?*
3. *si les valeurs limites sont dépassées, des dispositions visant à diminuer la pollution due aux véhicules sont-elles envisagées et si oui, lesquelles ?*
4. *au vu de l'inévitable aggravation de la situation en raison notamment des futurs chantiers morgiens, la Municipalité a-t-elle anticipé le phénomène et d'ores et déjà prévu certaines mesures ? si oui, lesquelles ?*

J'ai une dernière question de grande simplicité mais que tout Morges se pose pour ne pas dire tout le District : l'hiver se meurt, la patinoire va bientôt fermer et la piscine ouvrir, quelle est la situation aujourd'hui dans les restaurants de la patinoire

et de la piscine et qu'est-ce qu'on peut raisonnablement espérer pour la prochaine saison d'été ?

M. le Municipal Philippe DERIAZ répond à la question du restaurant de la piscine. La Municipalité a des contacts réguliers et quelque chose se met en place, le travail est en cours pour répondre à cette attente.

M. Jacques DUBOCHET rappelle l'existence du Groupe Clim Actions, dont font partie certains Conseillers, dont l'objectif est la lutte contre le réchauffement climatique. Il est heureux de voir qu'un vent nouveau souffle sur la Municipalité dans ce secteur et souhaite les soutenir. Une réunion va prochainement s'organiser, il invite les personnes intéressées par Clim Actions à s'annoncer par mail à son adresse. Un événement est organisé par Volteface le 12 février prochain. Volteface est le volet vaudois de cette lutte contre le réchauffement climatique. Il recommande cette manifestation dont toutes les informations figurent sur le site www.volteface.ch

M. Jean-Bernard THULER s'étonne d'avoir vu des panneaux signalant une interdiction de stationner au chemin des Philosophes dont le contenu était écrit en français et en anglais. Il ne pratique pas l'anglais et se demande à qui s'adresse exactement ce texte, peut-être aux futures multinationales qui vont s'installer à Morges ? Il se demande combien ce genre de panneau peut coûter ?

Il questionne ensuite la Municipalité au sujet d'autres panneaux. Quel est le coût des panneaux lumineux illisibles qui annoncent que la rue est en chantier ? Sont-ils définitifs ou provisoires ? Il remercie la Municipalité d'en informer le Conseil lors de sa prochaine séance.

Mme Claudine DIND pose une question sur le périmètre PPA Les Fonderies, voté par le Conseil en 2013. A l'époque, aucune opposition n'avait été déposée lors de la mise à l'enquête. Ce qui avait suscité beaucoup de discussions, lors du Conseil d'avril 2013 ainsi que dans les séances de commission, c'est la nature du sous-sol, dont plusieurs intervenants ont rappelé qu'il était en zone polluée. En commission, il avait été spécifié que le SESA en était conscient et allait porter une attention particulière à ce dossier. Le Conseil communal d'avril 2013 a même eu la prudence de soutenir un amendement qui demandait des garages enterrés et pas semi-enterrés. Un trou imposant a été creusé, certainement pour mieux contrôler cette pollution très ancienne et construire les garages enterrés. Afin de rassurer les futurs habitants, elle pose les questions suivantes : Comment le SESA a-t-il pu aller contrôler l'état du sous-sol, comme promis ? Où ont été transportées les terres polluées, s'il y en avait ? La zone prête pour les constructions a-t-elle pu être complètement assainie et la nappe phréatique protégée ?

Mme Dind dépose son **vœu** portant sur le dragage de la Morges, soit : envisager la possibilité d'utiliser les matériaux extraits lors du dragage de l'embouchure de la Morges, selon le développement fait lors de la discussion sur ce préavis, et pour aller dans le sens du plan d'action 2011-2020 de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL), dans le thème 4 « Milieu naturel, conserver et renaturer les rives du lac ».

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond qu'il s'agit de 3'500 m³ qui sont le cône d'alluvion, constitué de sédiments et de boue. S'il reprend le préavis, ces matériaux seront enlevés depuis le lac, par un ponton flottant supportant une pelle hydraulique. Ces matériaux seront ensuite transportés par une barge au large pour être noyés à environ 3 km de l'embouchure. Ce mode de faire a obtenu l'aval du Service gestion du domaine des eaux du Service de l'environnement. Le vœu de Mme Dind sera pris en compte pour suite à donner. La seule chose qui inquiète M. Aubert, c'est que si l'on prend des matériaux pour les déposer à 30 ou 50 mètres de l'endroit où on les a prélevés, avec les courant présents, à son sens, ils risquent fort de revenir. Mais la question va être étudiée et une réponse plus détaillée parviendra à Mme Dind.

M. le Municipal Eric ZUGER remercie Mme Dind pour les questions transmises dans la journée. Les réponses qu'il peut donner sont les suivantes, après l'analyse par la Direction générale de l'environnement sur le site, la pollution est considérée à cet endroit comme limitée. De ce fait, la surveillance, la compétence et la responsabilité sont données à l'entreprise en charge des travaux. C'est pourquoi la Société Karakas & Francey, bureau d'ingénieurs a été en charge de la surveillance continue lors de l'excavation. En effet, un collaborateur était toujours sur place et donnait des ordres au chauffeur du véhicule pour acheminer les terres polluées sur les bons sites de décharge, que ce soit des matériaux inertes, des composants allant en décharge bioactive ou à incinérer. Ces matériaux ayant été excavés sous surveillance, les constructions peuvent être en cours. Avant les travaux, les volumes étaient annoncés à hauteur de 10'000 m³, ce qui est important. Les informations non officielles de l'entreprise qui a fait les travaux, indiquent des chiffres encore plus importants au final.

Mme Aline DUPONTET revient sur l'annonce par voie de presse, fin décembre 2016, de la fermeture de l'Épicerie Caritas à Morges. La principale raison invoquée est le coût de la location du local. L'article ne parle pas d'autres problématiques comme l'approvisionnement en denrées à prix réduit ou le nombre de bénéficiaires. Mme Dupontet pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce que la Municipalité a été approchée avant la fermeture définitive ? Eventuellement pour discuter d'une alternative concernant le local et son loyer.
- Est-ce que la Municipalité, respectivement le Dicastère Cohésion Sociale et Logement, connaît le nombre de bénéficiaires et leur profil type ?
- Est-ce que la solution de remplacement proposée par Caritas, soit un bus qui passe deux heures par semaine le jeudi après-midi répond aux besoins des bénéficiaires ?

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond que la Municipalité a reçu à la fin de l'été 2016 un courrier de l'épicerie qui s'interrogeait depuis déjà quelques années sur la pertinence de maintenir cette épicerie, car le nombre de bénéficiaires potentiels n'était pas suffisant. Il semblait plus pertinent de fermer au profit d'un passage hebdomadaire. Une subvention d'un franc par bénéficiaire potentiel a été demandée,

jusqu'à ce n'était pas subventionné par la Commune. Soit une subvention de CHF 4'065 francs, un franc par bénéficiaire. L'Épicerie Caritas n'a pas pour but de faire des bénéfices mais doit néanmoins rentrer dans ses frais. Parti a été pris d'élargir le nombre de bénéficiaires en couvrant une plus grande surface de territoire, au moyen des bus. A l'échelle cantonale, le bus Caritas est une solution rationnelle. Ce n'est peut-être pas le cas pour une Ville de la taille de Morges, mais les retours sont plutôt positifs jusqu'à là. Cela fait un an et demi que cette alternative est proposée dans d'autres communes, à l'heure actuelle à satisfaction. Si 4'065 bénéficiaires potentiels pourraient demander la carte, seuls 628 sur Morges utilisent la carte Caritas ou ont une carte Caritas, et 265 pour les communes limitrophes. Toute personne qui obtient un subsidie à l'assurance maladie peut se rendre dans ces épiceries. Il n'est pas nécessaire d'être à l'aide sociale. Ces personnes bénéficient d'un revenu déterminant unifié de maximum CHF 40'000.00 pour une personne seule et de maximum CHF 72'000.00 par famille. Le revenu déterminant unifié n'est ni le salaire net, ni le chiffre 650, c'est un peu en dessous de ces chiffres-là. Cela semble être une baisse de prestation mais Caritas maîtrise son domaine et sa population et Morges doit faire avec la réalité cantonale dans un esprit de solidarité.

M. Christian HUGONNET a lu dans la presse que la Municipalité cherchait un préposé à la promotion économique à 80 ou 100 % conjointement avec l'ARCAM. Le Conseil, l'année dernière avait accepté la création d'un tel poste, pour un équivalent de 60 %, dédié totalement à la Commune de Morges. Le sujet de porter ce poste conjointement avec l'ARCAM avait été abordé en commission lors de l'étude du préavis. Le rapport indiquait « la Commission n'est pas convaincue du bien fondé de compléter ce poste de 60% par un éventuel complément de 40 % payé par l'ARCAM. Il paraît difficile de regrouper des besoins finalement très différents dans un même poste, sans courir des risques de dysfonctionnement et conflits d'intérêts ». La commission, dont il faisait partie, avait souligné des besoins très différents entre Morges et le district. La commission avait constaté l'échec en la matière de l'ARCAM à laquelle incombait historiquement la tâche de promotion économique, notamment en raison de changements de priorités et l'utilisation de ses ressources pour d'autres projets. A l'époque, il avait soutenu la création de ce poste. Aujourd'hui, il est dubitatif sur la méthode et attend avec intérêt le premier rapport d'activité, lorsqu'activité il y aura eu.

Mme la Municipale Mélanie WYSS confirme que la Municipalité poursuit dans la même optique qu'à l'époque en liant ce poste aux activités de l'ARCAM. La Municipalité recherche la perle rare. Le pourcentage proposé ouvre les candidatures mais le pourcentage prévu pour la Ville de Morges est bien un 60 %. Pour la personne qui sera engagée il est intéressant d'avoir ces deux mandats qui sont complémentaires et qui recoupent les mêmes connaissances, d'où la mise au concours sous cette forme-là.

M. le Syndic Vincent JAKUES informe, en tant que Vice-Président de l'ARCAM, que c'est avec plaisir que le Comité de direction de l'ARCAM a accueilli cette proposition. Depuis les premières discussions, le cahier des charges qui a été travaillé de manière très approfondie entre les services de la Ville de Morges et l'ARCAM, a permis de dégager un profil de poste qui va compléter l'offre de prise en charge de développement économique tant pour la Ville de Morges que pour les activités de l'ARCAM. C'est avec beaucoup d'intérêt que l'ARCAM s'est jointe à cette proposition qui avait déjà été étudiée à l'époque. M. le Syndic est persuadé

que c'est une chance pour la Ville et le district de pouvoir bénéficier de cette perle rare, une fois qu'elle aura été trouvée.

M. Tobias BARBLAN félicite le Conseil pour son engagement en faveur de la transparence politique par la diffusion de ses débats sur Internet. Cette séance du Conseil aura permis aux concitoyens et internautes, Morgiens ou Martiens, une immersion qui leur aura fait découvrir le processus législatif dans notre commune. Il se réjouit d'ores et déjà des discussions qu'il aura le plaisir d'avoir avec son cercle de connaissances, désormais à la page sur les objets que le Conseil s'attèle à traiter.

M. Philippe LAURENT revient sur le PPA En Bonjean, qui a fait l'objet du préavis N° 23/6.09 et du rapport 23/11.09, accepté lors du Conseil de novembre 2009. Un nouveau préavis pour la création de ce chemin piétonnier a été déposé en avril 2014, le rapport a été déposé en mai 2014 et dont les conclusions sont les suivantes, il cite « 1. D'adopter au titre de nouvel aménagement routier le projet de création d'un chemin piétonnier au lieu-dit En Bon Jean, parcelle N^{os} 3277, 4120 et 753. Tel que soumis à l'enquête publique du 7 décembre 2013 au 5 janvier 2014. L'approbation du département des Infrastructures et des Ressources Humaines étant réservée. 2. De lever l'opposition suscitée par le projet. 3. D'adopter le projet de réponse à l'opposition figurant dans le préavis. 4. D'autoriser la Municipalité à acquérir la servitude de passage public nécessaire pour la création du nouveau cheminement piétonnier de gré à gré ou par une procédure d'expropriation formelle. 5. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme, et le cas échéant, à plaider si nécessaire devant toute instance dans cette affaire. »

Question de M. Laurent :

Depuis cette date, deux ans et demi se sont écoulés et le chemin piétonnier n'existe toujours pas, avec les risques de sécurité connus de tous. Où en sont ces démarches et pourquoi n'est-il pas encore réalisé ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que la Municipalité est en procédure avec le propriétaire en question depuis deux ans et demi. L'affaire est remontée jusqu'au Tribunal fédéral. C'est une situation très compliquée, comprenant de nombreux événements. M. Aubert reviendra avec des informations précises lors d'une prochaine séance du Conseil. Il assure que la Municipalité suit ce dossier de près car effectivement il s'agit d'un passage très dangereux.

M. Richard BOUVIER fait part des questions que le Groupe PLR se pose. Ne faudrait-il pas ajouter un nouveau point à l'ordre du jour des séances du Conseil communal, dénommé : Communications de la presse ? Il semblerait que les Conseillers soient ou seront de plus en plus informés de faits importants non pas, par la Municipalité mais par la presse. Il cite deux exemples récents. Le 24 Heures du 26 janvier leur apprend que la Ville de Morges participe à l'organisation des JOJ 2020 et que cela va coûter « un bras ou un bout de bras ». Le 24 Heures de ce jour

informe qu'une décision du Conseil n'a pas été respectée dans le cadre de la subvention pour le Livre sur les Quais. Il existe selon lui un problème de communication évident avec le Conseil communal.

Le PLR pose donc les questions suivantes :

Pourquoi le Conseil n'est pas au courant des démarches entreprises par la Municipalité concernant les JOJ 2020 ?

Quel sont précisément les engagements pris par la Municipalité de Morges concernant les JOJ 2020 ?

Il avait prévu de poser des questions sur « Le Livre sur les Quais ». Cela n'est plus nécessaire car il a eu ses réponses tout à l'heure lors des communications municipales, en réponse justement à l'article paru. Il espère qu'à l'avenir la Municipalité communiquera mieux avec le Conseil communal.

M. le Syndic Vincent JAKUES répond qu'il ne lui appartient pas de dire ce que la presse doit publier ou pas. Par contre, il lui appartient, avec la Municipalité, de décider des canaux de communication ainsi que de la temporalité à laquelle les informations doivent être transmises au Conseil. Il lui importe peu que la presse ait décidé de communiquer sur les JOJ 2020 alors que les discussions que la Municipalité mène en ce moment avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse ne sont absolument pas terminées. C'est la raison pour laquelle la Municipalité ne s'est pas encore engagée devant le Conseil. Lorsque la Municipalité aura pris ses décisions, le Conseil en sera le premier informé. Il y a eu un laps de temps particulier entre la dernière séance du Conseil en début décembre et celle du 1^{er} février. En deux mois, il se passe un certain nombre de choses. Si une séance avait eu lieu un mois avant cela aurait peut-être permis d'amener certains éléments. La Municipalité ne fait pas de cachotterie, elle est transparente et lorsqu'une décision est prise, le Conseil en est informé dans les meilleurs délais.

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« Je me réfère au PV de la séance du 7 décembre, page 87 et 88.

Le Conseiller Communal Pierre-Marc Burnand avait fait une intervention suite à la demande d'un crédit d'étude de quelque 1'300'000.- francs portant sur les aménagements d'utilité publique du quartier Gare-Sud. Il y relevait fort judicieusement que ce serait l'occasion d'améliorer l'accueil de la petite enfance tout en résolvant, autant que faire se peut, les problèmes du CVE de la Gracieuse, cet encore jeune serpent de mer.

La « réponse » ('réponse' entre guillemets) de la Municipalité, par la voix de la municipale concernée, m'a proprement « scotché ». Aussi bref qu'inattendu, du moins pour moi.

Cette réponse figure en 5 petites lignes dans le PV.

En français SMS, et même en bon français, ça signifie simplement « circulez, il n'y a rien à voir ».

C'est simplement scandaleux, au vu de tout ce que le dossier Centre de Vie Infantile, et particulièrement le CVE de la Gracieuse, a déjà fait couler comme encre, comme salive, ... et comme monnaie sonnante et trébuchante.

Gouverner, c'est prévoir, et le dicastère ne nous a jusqu'ici pas toujours convaincu qu'il savait ni anticiper, ni toujours résoudre les problèmes.

« Circulez, il n'y a rien à voir ». Punkt Schluss.

Alors qu'on a justement, par l'étude susmentionnée, l'occasion de remettre l'ouvrage sur le métier avant qu'il ne soit trop tard (en y incorporant pourquoi pas une réflexion à long terme sur l'avenir des locaux loués aux Sablons).

Ce serait dommage de renouveler un « couac » comme celui, il y a quelques années, de feu le parking Charpentiers Nord.

J'espère donc que la Municipalité renoncera ce soir à une réponse immédiate à l'emporte-pièce destinée à noyer le poisson, intégrera la réflexion à l'étude en cours avant qu'il ne soit trop tard, et informera le Conseil de manière convaincante en temps voulu. »

Deuxième point de M. Gilliard :

Il est bien connu que le problème du parcage à la Gare, pendant la durée des travaux, n'est pas à 100% résolu, plusieurs acteurs s'en préoccupent déjà.

Je me permets donc de faire deux suggestions (au cas où ces deux options n'auraient pas encore été envisagées) :

Question 1

Au chemin de Tolothenaz, sur la parcelle de l'Eglantine, un parking provisoire a été aménagé il y a quelques mois pendant les travaux de renouvellement des conduites dans le quartier (ch. de Prellionnaz, Av. des Grandes-Roches etc) . Ce terrain est resté en l'état, c'est-à-dire qu'il n'a pas été rendu à l'agriculture, et va assurément le rester au vu des projets de construction sur la parcelle.

Ne pourrait-on pas lui redonner, provisoirement je le souligne, sa fonction de parking « park and ride » ou parking d'échange pour les pendulaires ? Quitte à le doter d'un horodateur « maximum 24 heures » pour éviter les voitures-ventouses. Ce terrain est à dix petites minutes à pieds de la gare, et immédiatement à côté d'un arrêt de bus (bus déjà souvent plein aux heures de pointe, j'en conviens) .

Question 2

De même, le terrain, privé celui-là, ex-Uvavin, encore bien plus proche de la gare, pourrait être envisagé. Le propriétaire serait peut-être intéressé à le mettre à disposition, provisoirement toujours bien entendu, tant qu'une construction ne démarre pas sur cette parcelle.

Je laisse la Municipalité creuser la question, si ce n'est pas déjà fait.

M. Eric ZUGER remercie M. Gilliard pour sa question. Il répond que la Commune de Morges est bien sûr en discussion, par exemple avec les CFF pour ces questions de stationnement. Le cadre légal est contraignant et afin de donner la meilleure réponse possible il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

La parole n'est plus demandée, **M. le Président Baptiste MULLER** remercie les Conseillers pour leur travail et clôt la séance à 22h25.

Le Président

La secrétaire

Baptiste Müller

Tatyana Laffely Jaquet